

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL - INITIATION AUX NOUVELLES RÈGLES DE PREUVE ET DE PROCÉDURE (40-02)

Formation en ligne

38,50\$ / 30 min.



Louisa Lakeb

Reconnaissance par les ministères du Revenu du Québec et du Canada

Reçus usuels pour fins d'impôts

Quelles sont les nouvelles règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail et comment les intégrer à la pratique?

Depuis le 4 mai 2017, les Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail sont entrées en vigueur. Quelles sont les dispositions générales et particulières à retenir pour les différentes situations dans la pratique pour les juristes et leurs adjointes? Quelles sont les directives complémentaires à suivre?

Objectifs

L'objectif général de cet atelier est de faire connaître aux participants les nouvelles règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail.

Cet atelier est présenté par Me Louisa Lakeb et Mme Julie Tondreau.

Public cible

Avocat(e)s, parajuristes et adjoint(e)s juridiques

Inscription sur formation.lafortune.ca



Tribunal administratif du travail - Initiation aux nouvelles règles de preuve et de procédure (40-02)

Module 1 - Introduction et objectifs / Par Louisa Lakeb

- 1.1 - Introduction
- 1.2 - Objectifs des nouvelles règles
- 1.3 - Les distinctions entre les divisions

Module 2 - Dispositions de droit de nouveau / Par Julie Tondreau

- 2.1 - Les Règles versus le Code de procédure civile
- 2.2 - Le principe de proportionnalité
- 2.3 - Le texte des règles

Module 3 - Citation à comparaître et remises d'audience / Par Louisa Lakeb

- 3.1 - Délivrance, délai et notification
- 3.2 - Modèle de citation à comparaître
- 3.3 - Confidentialité et jurisprudence récente
- 3.4 - Expert assigné sur l'état de santé d'une personne
- 3.5 - Allocation aux témoins
- 3.6 - Règles générales des remises d'audience
- 3.7 - Orientations en matière de remise d'audience

Module 4 - Le Tribunal administratif du travail en ligne / Par Julie Tondreau

- 4.1 - Menus les plus utilisés
- 4.2 - Horaire des audiences et consultation des dossiers
- 4.3 - Services en ligne
- 4.4 - Formulaires
- 4.5 - Décisions et registres
- 4.6 - Fonctionnement du tribunal

Module 5 - Politiques linguistique du Tribunal administratif du travail / Par Julie Tondreau

- 5.1 - Langue des affaires utilisée dans le cadre des affaires portées devant le tribunal
- 5.2 - Cadre juridique
- 5.3 - Formulaires
- 5.4 - Avis, décisions et autres documents écrits
- 5.5 - Communications verbales